

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2013

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Jean-Noël CLAMOUR, Mmes Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, Eric JAUMET, David MOURAND, Mme Sophie ROBERT, MM. Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX, MM. Yannick LEGLISE, Yves NASRI, Mme Corinne BOURCHEIX

Absents : Michel LANGLAIS, Aurélie LARRIAUT

Absents Excusés : Aurélie JACCKEL

Secrétaire de séance : Sophie ROBERT

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, Monsieur DUBOIS précise que l'intervention de M. LATRY, lors de la réunion du 29 Août 2013, est complétée par : « La commune de Cérons sera représentée par 3 membres élus au Conseil Communautaire. »

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Tarif sortie piscine dans le cadre des TAP
- Décisions modificatives – budget commune
- Marché travaux assainissement 19^{ème} tranche : choix de l'entreprise

73/2013 – TARIF SORTIE PISCINE DANS LE CADRE DES TAP

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires, il propose de mettre en place des sorties facultatives à la piscine une fois par semaine.

Ces sorties ayant un coût pour le transport et pour les entrées, la commission école propose de fixer le tarif de ces sorties à 3 € par enfant et par sortie correspondant à l'entrée de la piscine, la commune prenant en charge le transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif des sorties piscine à 3 €.

74/2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 7 – VIREMENT CREDITS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants afin de régler les dépenses relatives à l'achat d'un adoucisseur d'eau à la salle polyvalente:

| | | |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| Opération 137 – Plantations d'arbres | Article 2121 | - 100.00 € |
| | | - 100.00 € |
| Opération 136 – Salle polyvalente | Article 2188 | + 100.00 € |
| | | +100.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

75/2013 – MARCHÉ TRAVAUX ASSAINISSEMENT 19^{ème} TRANCHE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle la procédure de marché concernant la 19^{ème} tranche d'assainissement des quartiers de Menaut, Haouet, La Morelle, La Hourcade et Le Hagna.

Après analyses des offres par le Cabinet Merlin, notre maître d'œuvre, la Commission d'appel d'offre s'est réunie et propose de retenir la société Sud Ouest Canalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les propositions de la société S.O.C. pour la réalisation de la 19^{ème} tranche sous réserve de la mise au point du marché avec l'entreprise et le maître d'oeuvre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures 40.

73/2013 – Tarif sortie piscine dans le cadre des T.A.P.

74/2013 – Décision modificative n° 7 – Virement de crédits –budget commune

75/2013 – Marché travaux assainissement 19^{ème} tranche : choix de l'entreprise

J.P. SOULÉ

J.N. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

E. JAUMET

D. MOURAND

S. ROBERT

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

Y. LEGLISE

Y. NASRI

C. BOURCHEIX